

Appel à projet

Expo & Livret

Des m² sans s'étendre

«Les architectes répondent à la densification de l'habitat individuel dans le Var»

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Var (CAUE VAR) et le Syndicat des Architectes du Var (S.A 83) recherchent des projets et réalisations de logements individuels (*dont extensions*) dans le Var afin de formaliser une exposition et un livret à destination du grand public.

DES NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE CONSTRUCTIONS

Le département du Var se caractérise par une forte tendance à la production d'habitat individuel «à la parcelle». Ce mode d'habitat pavillonnaire, extensif et largement souhaité par le public est rendu possible par des documents d'urbanisme comme les zones naturelles constructibles (*zones NB*).

Parallèlement, le législateur depuis la loi SRU de 2000 introduit des réformes où la notion de densification apparaît comme toujours transversale et nécessaire. Dernièrement, la loi ALUR a supprimé le COS ainsi que la superficie minimale des terrains constructibles pour les communes dotées d'un PLU.

Ainsi, au regard de ces deux typologies de gisement foncier (*centralisé, périurbain*) les évolutions réglementaires offrent des possibilités de densification urbaine (*dents creuses, division parcellaire, extensions - surélévations...*) ouvrant de nouveaux droits à construire aux pétitionnaires.

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES INDIVIDUELLES POUR DES PROJETS DE QUALITÉ

Ces nouvelles opportunités ne doivent pas se transformer en un opportunisme mal encadré. Les projets comportent des risques pour la qualité du paysage naturel et architectural varois ainsi que pour la préservation du patrimoine des cœurs de ville. Il apparaît donc important de valoriser le rôle des professionnels de l'architecture afin d'accompagner les projets de densification des espaces bâtis.

RÉALISER UNE EXPOSITION ITINÉRANTE ET UN CATALOGUE pour promouvoir la qualité architecturale et le rôle de l'architecte

Dans le Département du Var, des projets de construction entrant dans ce champ de la densification pavillonnaire ont été menés. Le CAUE VAR et le S.A du Var souhaitent organiser en 2017 une exposition itinérante et éditer un book consacrés aux réalisations de construction individuelle répondant à des enjeux de densification urbaine.



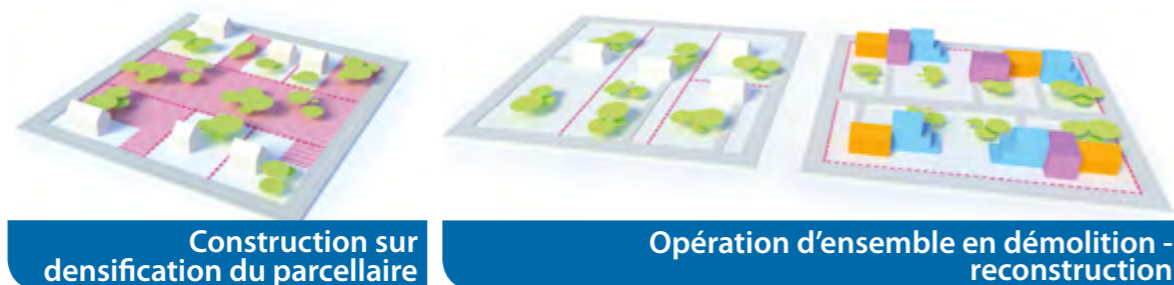
Contactez le CAUE VAR

Tel. : 04 94 22 65 75 - 17 rue Mirabeau - Toulon

Email. : contact@cauevar.fr

Les projets et réalisations devront répondre à plusieurs critères

- Logement individuel neuf ou extension-restructuration de bâti existant.
- Réalisation dans le Var.
- Qualité d'usage (*adaptation aux évolutions des modes de vie*) et qualités environnementales (*intégration, matériaux, confort, performances énergétiques...*)
- Coût construction honoraires compris < 3000€ TTC / m².
- Correspondre à une des quatre typologies de densification suivantes :



L'autorisation du maître d'ouvrage sera indispensable pour la communication du projet.

Le comité de sélection est composé du CAUE VAR et du Syndicat des Architectes du Var.

Le dossier de candidature comprendra :

- Un jeu de plans, coupes, façades (*niveau APD*),
- Une notice descriptive : cf. annexe page suivante
- 4 photos minimum du projet terminé (*format jpeg ou eps 300dpi*) : deux façades différentes, une photo du projet dans son contexte, une photo d'intérieur.
- Tout autre visuel (*plan, esquisse...*) si le projet est en cours de conception (*format jpeg ou eps 300dpi*).

Candidature à envoyer avant le 30 juin 2016

CAUE VAR
- 17 rue Mirabeau - BP5512 -
83098 Toulon cedex -

Contacts :
Alexandra BES - 04.94.22.65.75 -
contact@cauevar.fr

Calendrier :

- 1^{er} semestre 2016 : Appel à projets .
- 2^{ème} semestre 2016 : Sélection projets.
- 1^{er} semestre 2017 : Conception exposition et livret.
- 2^{ème} semestre 2017 : Présentation de l'exposition à Toulon et itinérance dans le Var + édition du livret.

Des m² sans s'étendre

«Les architectes répondent à la densification de l'habitat individuel dans le Var»

ACTEURS - LIEUX

Maître d'ouvrage

Nom :

Adresse du projet :

Tel / Mail :

Autorisation de publication par le maître d'ouvrage : oui - non - en attente

Maître d'œuvre – Agence d'architecture

Nom :

Adresse :

Tel / Mail /Web :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nom du projet :

Période conception :

Date de réception :

Surface parcelle :

Surface de plancher totale + surface créée si extension :

Coût de la construction, honoraires compris (TTC) :

Mission de l'architecte :

Promouvoir la plus-value de l'architecte dans le processus de densification urbaine #2

